

Cote du document: EB 2019/LOT/P.10
Date: 25 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement additionnel

en faveur de la République gabonaise

pour le Projet de développement agricole et rural – Phase II

Numéro du projet: 2000001070

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Emime Ndiokubwayo
Chargée de programme de pays
téléphone: +237 659 17 38 84
courriel: e.ndiokubwayo@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte et description du projet	1
A. Contexte	1
B. Description du projet initial	1
II. Justification du financement additionnel	2
A. Justification	2
B. Description de la zone géographique et des groupes cibles	2
C. Composantes et activités	3
D. Avantages, coûts et financement	5
III. Gestion des risques	8
A. Risques inhérents au projet et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	8
C. Classement au regard des risques climatiques	8
IV. Exécution	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Cadre organisationnel	8
C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique	9
D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	9
V. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VI. Recommandation	10

Appendices

- I. Updated logical framework incorporating the additional financing
- II. Updated summary of the economic and financial analysis

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Chargée de programme de pays:	Emime Ndhokubwayo
Responsables techniques du projet:	Fanny Grandval/Jean-Philippe Audinet
Responsable de la gestion financière:	Mame Awa Mbaye
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Elisabeth Brunat Boulet

Sigles et acronymes

PDAR	Projet de développement agricole et rural
PDAR II	Projet de développement agricole et rural – Phase II
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
UCP	Unité de coordination et de gestion du projet

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République gabonaise
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation
Coût total du projet:	21,09 millions d'EUR
Montant du financement initial du FIDA:	5,43 millions d'EUR (équivalant approximativement à 6,3 millions d'USD)
Conditions du financement initial du FIDA:	Ordinaires: conditions de remboursement de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, à un taux d'intérêt annuel correspondant à 100% du taux de référence variable, établi annuellement par le Conseil d'administration
Montant du prêt additionnel du FIDA:	5,08 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,9 millions d'USD)
Conditions du financement additionnel du FIDA:	Ordinaires: elles feront l'objet d'une négociation à la lumière de la version actualisée des conditions de financement, telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'administration en décembre 2018 (EB 2018/125/R.45/Rev.1)
Contribution de l'emprunteur:	10,26 millions d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	0,32 million d'EUR
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel pour le Projet de développement agricole et rural – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

I. Contexte et description du projet

A. Contexte

1. Le Projet de développement agricole et rural – Phase II (PDAR II) est financé par le FIDA, les bénéficiaires du projet et le Gouvernement gabonais.
À son approbation, le financement du projet se répartissait comme suit:
i) un prêt du FIDA au titre du cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) d'un montant de 5,43 millions d'EUR, équivalant à 6,3 millions d'USD; ii) un déficit de financement de 4,91 millions d'EUR, équivalant à 5,7 millions d'USD; iii) une contribution du Gouvernement d'environ 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'EUR, dont 1,72 million d'EUR correspondant aux droits et taxes grevant les biens et les services achetés dans le cadre du projet, et une contribution en espèces de 8,54 millions d'EUR; iv) une contribution des bénéficiaires estimée à 0,32 million d'EUR.
2. Le déficit de financement de 4,91 millions d'EUR fait l'objet du présent mémorandum du Président. À la suite de l'augmentation de l'allocation au titre du SAFP pour la période couverte par la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le montant du financement additionnel à examiner est maintenant de 5,08 millions d'EUR (5,9 millions d'USD).

B. Description du projet initial

3. L'objectif de développement du projet est d'améliorer de façon durable les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des petits producteurs – femmes, jeunes et peuples autochtones – dans trois provinces du Gabon, à savoir Woleu-Ntem, Ngounié et Ogooué-Ivindo. Il s'agira spécifiquement:
 - d'améliorer le contexte de la politique agricole pour accroître les investissements stratégiques publics et privés et améliorer la gouvernance du secteur;
 - de promouvoir les activités d'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des jeunes dans les principales filières agropastorales pour améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition.
4. Les principaux effets directs attendus sont les suivants:
 - 16 000 bénéficiaires et 7 300 ménages bénéficient d'une mobilité économique accrue;
 - 2 700 emplois ont été créés et 250 entreprises formelles ont été encouragées pour les jeunes dans des domaines en rapport avec l'agriculture;
 - 75% des bénéficiaires sont satisfaits du cadre d'action des pouvoirs publics dans le secteur agricole;
 - 75% des bénéficiaires tirent parti d'un accès accru aux ressources, aux services et aux technologies;
 - 75% des bénéficiaires ont amélioré la production et la commercialisation de leurs produits agricoles.

II. Justification du financement additionnel

A. Justification

5. Le plan de financement du PDAR II prévoyait un déficit de financement de 4,91 millions d'EUR. Ce déficit de financement serait financé au titre des prochains cycles du SAFP (sous réserve de la définition des conditions de financement, du respect des procédures internes et de l'approbation du Conseil d'administration) ou par un cofinancement mobilisé durant l'exécution. Le montant du financement additionnel proposé, qui est de 5,08 millions d'EUR (équivalant à 5,9 millions d'USD) ne dépasse que de 0,17 million d'EUR les estimations de départ, et sera couvert par une augmentation de l'allocation du SAFP pour la période. Aucune demande de couverture des dépassements dans les coûts additionnels n'a été formulée, et le financement additionnel n'a pas pour objet de compenser un retrait des partenaires de cofinancement du projet. L'utilisation de la totalité de l'allocation du SAFP favorisera une utilisation efficiente des ressources.
6. Le Gouvernement gabonais a demandé que cette augmentation de 0,17 million d'EUR de l'allocation du SAFP pour le PDAR II soit utilisée pour la composante 2.3. Cette composante exige davantage de ressources pour aider au démarrage des jeunes pousses et renforcer les compétences entrepreneuriales de petites et moyennes entreprises, qui commencent à être hautement prioritaires pour le Gouvernement.
7. Les concepts, composantes, sous-composantes, dépenses, analyse coût-avantages, matrice des résultats, suivi-évaluation et dispositions institutionnelles du projet demeurent inchangés.
8. Le montant ainsi accru figure à l'appendice 2, dans la catégorie des fonds non alloués.

B. Description de la zone géographique et des groupes cibles

9. Le PDAR II est exécuté dans trois des neuf provinces du pays: Woleu-Ntem (où avait été conduite la première phase), Ngounié et Ogooué-Ivindo. Dans ces provinces, le projet ciblera 16 bassins de production couvrant 43 cantons et 171 villages ou groupes de villages.
10. Le projet devrait atteindre plus de 16 000 bénéficiaires. Il cible les acteurs des différentes filières, y compris ceux qui interviennent en amont et en aval de la production, dans les services et métiers connexes et notamment la prestation de services agricoles, la distribution d'intrants, l'installation et la maintenance des équipements. Les ruraux pauvres constituent le groupe cible prioritaire, en particulier: i) les petits producteurs, ii) les jeunes, iii) les femmes, iv) les peuples autochtones.
11. Le projet apporte un appui aux structures publiques concernées par la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles, aux services décentralisés dans les secteurs de la culture et de l'élevage, aux organisations de producteurs et au secteur privé. Les entités publiques incluent les ministères responsables du développement rural, et en particulier le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la forêt, de la mer et de l'environnement, leurs directions générales, services centraux et directions provinciales, et les instituts de formation professionnelle. Les filières ciblées sont le manioc, la banane, les fruits, les légumineuses et les produits d'origine – petits ruminants, cochons et volaille. Les capacités de ces entités publiques seront renforcées pour garantir la fourniture de biens et services adaptés aux besoins du groupe cible prioritaire.

C. Composantes et activités

12. Les composantes et les résultats attendus du projet sont les suivants:

Composante 1: Appui aux politiques

Cette composante vise à parfaire le cadre institutionnel, politique et réglementaire du secteur agricole pour augmenter les investissements publics et privés dans le secteur rural et améliorer la gouvernance sectorielle. La composante sera mise en œuvre à travers trois sous-composantes:

Sous-composante 1.1: Concertation sur les politiques agricoles

Cette sous-composante a pour objectif de faire participer toutes les parties prenantes – secteur privé, organisations de producteurs, organisations non gouvernementales, représentants des jeunes et des femmes – au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la politique sectorielle et de veiller à ce que les populations rurales pauvres et leurs organisations disposent d'un espace où elles puissent exprimer leurs préoccupations. Pour ce faire, une plateforme nationale et trois plateformes provinciales sont en cours de création pour servir de cadre à la concertation sur les politiques agricoles et sur les goulets d'étranglement compromettant le développement agricole, la compétitivité des sous-secteurs et la performance des acteurs. Des groupes de travail sont en voie de constitution autour des thématiques prioritaires traitées. Des experts spécialisés seront mis à contribution pour réaliser des études documentant les débats et les alimentant par la présentation de faits et d'éléments concrets. Pour optimiser la participation des organisations de producteurs, leur organisation faîtière sera restructurée et bénéficiera d'une activité spécifique de renforcement des capacités.

Sous-composante 1.2: Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur des données factuelles

En fonction des goulets d'étranglement repérés par les participants aux plateformes, le projet appuiera la production et l'utilisation de données factuelles propres à documenter l'élaboration ou la révision de politiques thématiques prioritaires et leur mise en œuvre, dans le but d'améliorer la gouvernance et de permettre une transformation effective du monde rural. Les activités concerneront: i) la conduite d'études prospectives et thématiques en prélude à l'élaboration ou à la révision de politiques prioritaires et à leur validation; ii) la préparation et la validation de trois plans provinciaux d'aménagement du territoire et d'affectation des terres; iii) la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée en politiques agricoles pendant les trois premières années d'exécution, par l'intermédiaire d'une institution spécialisée.

Sous-composante 1.3: Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques

Cette sous-composante vise à renforcer les capacités nationales grâce à des formations sur l'analyse des politiques, à l'évaluation des différentes stratégies agricoles possibles, et à la production de données factuelles qui serviront à orienter les politiques et les décisions. Cinq activités seront entreprises dans le cadre du PDAR II à l'appui de cette évolution stratégique, institutionnelle et opérationnelle:

- diagnostic institutionnel et organisationnel par le Ministère de l'agriculture, pour élaborer une proposition de réorganisation adaptée aux mandats des directions centrales, des organismes et des services décentralisés;
- ouverture de l'Agence de développement agricole, institution créée pour mettre en œuvre les politiques et stratégies agricoles;
- renforcement des capacités opérationnelles de trois directions provinciales, de la direction régionale du Nord et de 18 divisions agricoles pour une meilleure efficacité en matière de suivi et de supervision des interventions du PDAR II;

- mise en fonction du système de suivi-évaluation sectoriel préparé par le Gouvernement avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des partenaires techniques et financiers du secteur rural;
- renforcement des fonctions de pilotage, de suivi et de capitalisation des savoirs du PDAR II.

Composante 2: Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral

Cette composante vise à intensifier les systèmes de production et à améliorer la productivité et la compétitivité des produits en soutenant le développement d'initiatives économiques locales et l'entrepreneuriat dans les sous-secteurs de la culture et de l'élevage. Cet objectif sera réalisé dans le cadre de quatre sous-composantes:

Sous-composante 2.1: Appui à la concertation entre acteurs locaux et à l'accès au marché

Il s'agira de mettre en place des plateformes d'innovation multipartites dans les 16 bassins de production, pour une meilleure concertation entre acteurs et la création de dynamiques collectives au niveau local permettant d'accéder au marché. Chaque plateforme d'innovation réalisera un diagnostic à partir duquel des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre.

Sous-composante 2.2: Accès aux intrants, aux services agricoles et aux services d'élevage

La stratégie d'intervention reposera sur l'établissement de prestataires de services privés locaux, en particulier des jeunes, grâce au financement d'activités transversales, essentielles pour la promotion des filières ciblées. Ces activités concerneront la multiplication et la diffusion de matériel végétal, la fourniture de cheptel souche pour le petit élevage, l'installation de prestataires de services en machinisme agricole, et la mise en place de magasins d'intrants en partenariat avec les organisations de producteurs ou des prestataires privés.

Sous-composante 2.3: Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral

Il s'agira de cofinancer les plans d'action, c'est-à-dire les investissements collectifs et individuels planifiés au niveau des bassins de production par les participants aux plateformes d'innovation en vue d'améliorer la production, le stockage, la transformation et la commercialisation, et les revenus du groupe cible. À cet effet, un mécanisme de cofinancement des investissements du PDAR II sera établi au démarrage du projet en prenant pour modèle le manuel du PDAR. Il fournit le cadre global de planification des activités, le code de cofinancement, les procédures et les outils de gestion.

Sous-composante 2.4: Renforcement des capacités et diffusion des innovations

Cette sous-composante portera sur la mise à l'essai et la diffusion des techniques novatrices susceptibles de lever les contraintes auxquelles se heurtent les petits producteurs ruraux et d'améliorer la productivité des systèmes de production. Elle permettra en outre de tester et diffuser les technologies de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage en général, et entre l'homme et l'éléphant en particulier, afin que les producteurs concernés puissent mieux gérer leurs exploitations agricoles. Elle permettra enfin de promouvoir la coopération Sud-Sud pour trouver des solutions aux principaux défis du développement agricole au Gabon.

D. Avantages, coûts et financement

Coût du projet

13. Le coût total du projet, y compris les imprévus, s'établit à 21,09 millions d'EUR (13,84 milliards de FCFA) sur une période de six ans. Les coûts de base s'élèvent à 19,77 millions d'EUR et les imprévus physiques et pour hausses des prix à 1,32 million d'EUR (868 millions de FCFA), soit 6% des coûts de base. Les taxes correspondent à 8% du coût total, soit un montant total de 1,72 million d'EUR (1,12 milliard de FCFA).

Tableau 1

Résumé du financement initial et du financement additionnel

(en milliers d'EUR)

	<i>Financement initial*</i>	<i>Financement additionnel</i>	<i>Total</i>
Prêt du FIDA	5 430	5 083	10 513
Déficit de financement	4 913	-	-
Bénéficiaires	322	-	322
Emprunteur/fonds de contrepartie	10 260	-	10 260
Total	20 925	5 083	21 095

* Voir les tableaux 1 et 2 du document EB 2018/LOT/P.8 pour le détail de la répartition.

Tableau 2

Financement additionnel: coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Prêt additionnel du FIDA</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Emprunteur/fonds de contrepartie</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Appui aux politiques								
1.1 Concertation sur les politiques agricoles	-	-	-	-	61,3	100	61,3	0,4
1.2 Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur des données factuelles	-	-	-	-	1 123	100	1 123	7,2
1.3 Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques	726	38,7	-	-	1 150	61,3	1 876	12
Sous-total	726	23,7	-	-	2 334	76,2	3 060	19,5
2. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral								
2.1 Appui à la concertation entre acteurs locaux et à l'accès au marché	805	35,7	-	-	1 447	64,3	2 252	14,4
2.2 Accès aux intrants, aux services agricoles et aux services d'élevage	466	37,3	-	-	782	62,6	1 248	8
2.3 Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	1 945	74,3	322	12,3	350	13,4	2 617	16,7
2.4 Renforcement des capacités et diffusion des innovations	734	25,6	-	-	2 137	74,4	2 871	18,3
Sous-total	3 950	44	322	3,6	4 716	52,5	8 988	57,4
3. Coordination et gestion du projet	407	11,2	-	-	3 210	88,7	3 617	23,8
Total	5 083	32,4	322	2	10 260	65,5	15 665	100

Tableau 3

Financement additionnel: coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt additionnel du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur/fonds de contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses d'investissement								
Travaux	422	38,2	-	-	680	61,7	1 102	7
Équipement et matériel	-	-	-	-	438	100	438	2,8
Moyens de transport	-	-	-	-	483	100	483	3,1
Services de consultants								
Consultants nationaux	823	37	-	-	1 400	63	2 223	14,2
Consultants internationaux	762	35,4	-	-	1 390	64,6	2 152	13,7
Sous-total	1 585	36,2	-	-	2 790	63,8	4 375	27,9
Formation et ateliers	350	29,3	-	-	845	70,7	1 195	7,6
Subventions et dons	2 319	66	322	9,2	874	24,9	3 515	22,5
Total des dépenses d'investissement	4 676	42,1	322	2,9	6 110	55	11 108	70,9
Dépenses renouvelables								
Salaires et indemnités	407	12	-	-	3 002	88	3 409	21,8
Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	1 146	100	1 146	7,3
Total des dépenses renouvelables	407	8,9	-	-	4 148	91	4 555	29,1
Total	5 083	32,5	322	2	10 258	65,5	15 663	100

Tableau 4

Coût du projet par composante et par année du projet
 (en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant										
1. Appui aux politiques													
1.1 Concertation sur les politiques agricoles	10	2	145	24	148	24	143	23	146	24	23	4	615
1.2 Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur des données factuelles	457	35	377	29	384	29	23	2	79	6	-	-	1 320
1.3 Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des politiques	1 312	41	450	14	492	16	363	11	184	6	364	12	3 164
Sous-total	1 779	35	972	19	1 025	20	529	10	409	8	387	8	5 100
2. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral													
2.1 Appui à la concertation entre acteurs locaux et à l'accès au marché	2 094	56	249	6,7	503	13	633	17	230	6	31	1	3 739
2.2 Accès aux intrants, aux services agricoles et aux services d'élevage	331	21	408	26	228	15	192	12	196	13	201	13	1 557
2.3 Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	117	4	506	17	800	27	819	27	496	17	249	8	2 987
2.4 Renforcement des capacités et diffusion des innovations	659	20	798	25	440	14	510	16	433	13	385	12	3 225
Sous-total	3 201	28	1 961	17	1 971	17	2 154	19	1 355	12	866	8	11 508
3. Coordination et gestion du projet													
	1 207	27	717	16	647	14	576	13	589	13	752	17	4 488
Total	6 187	29	3 650	17	3 643	17	3 259	15	2 353	11	2 005	10	21 096

Stratégie et plan de financement et cofinancement du projet

14. Le financement du projet se répartit comme suit: i) un prêt du FIDA au titre du SAFP 2016-2018, d'un montant de 5,43 millions d'EUR équivalant à 6,3 millions d'USD (25,7% du coût total); ii) un prêt du FIDA d'un montant de 5,08 millions d'EUR équivalant à 5,9 millions d'USD (24,1% du coût total); iii) une contribution du Gouvernement d'environ 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'EUR (48,6% du coût total), dont 1,72 million d'EUR correspond aux droits et taxes grevant les biens et services acquis dans le cadre du projet et une contribution en espèces de 8,54 millions d'EUR; iv) une contribution des bénéficiaires au cofinancement de sous-projets, estimée à 0,32 million d'EUR (1,5% du coût total).

Décaissement

15. Les dispositions relatives à la gestion financière du prêt additionnel proposé seront conformes à celles du financement de départ. Le prêt additionnel sera reçu dans un compte désigné libellé en francs CFA, ouvert par le projet dans une banque commerciale à Libreville, avec l'autorisation du Ministère du budget. Le compte désigné pour le financement du FIDA sera géré et réapprovisionné suivant les modalités du compte d'avances temporaires et avec la double signature du coordonnateur du projet et du responsable de la gestion financière. D'autres méthodes de décaissement sont possibles, comme les paiements directs et les remboursements. Les précisions concernant les méthodes de décaissement figurent dans la lettre à l'emprunteur et dans l'accord de financement du projet. Les fonds sont gérés suivant le principe des avances temporaires.
16. Un compte de projet sera ouvert, avec l'autorisation du Ministère du budget, pour recevoir les fonds de contrepartie. Le Gouvernement veillera à ce qu'un flux de fonds adéquat parvienne à ce compte au début de chaque année, en fonction du programme de travail et budget annuel.
17. En outre, après l'entrée en vigueur du projet, et après que les conditions du premier décaissement ont été dûment remplies et à la demande de l'emprunteur, le FIDA effectuera, sur les comptes désignés, un dépôt initial correspondant aux besoins d'exécution de six mois (allocation autorisée). L'allocation autorisée sera spécifiée dans la lettre à l'emprunteur.
18. Dans chacune des antennes régionales du projet, un sous-compte opérationnel sera ouvert dans une banque commerciale. Les flux de fonds exigent la double signature du chef de l'antenne régionale et du comptable adjoint. Tous ces comptes sont gérés suivant le principe des avances temporaires et des plans trimestriels de trésorerie. Les nouveaux flux sont conditionnés par l'utilisation correcte de 75% des fonds reçus.

Résumé des avantages et analyse économique

19. Aucune nouvelle activité n'est prévue au titre du financement additionnel. Toutes les activités à financer ont déjà fait l'objet, durant la phase de conception, d'une analyse économique et financière. Les bénéfices quantifiables du PDAR II découlent des investissements réalisés. Le taux de rentabilité économique interne est estimé à 13,22%, une valeur bien supérieure au coût d'opportunité du capital (7%); la valeur actuelle nette serait de 6,92 milliards de FCFA (12,23 millions d'USD).

Stratégie de retrait et durabilité

20. Il est essentiel, pour la durabilité des investissements dans le secteur rural du Gabon, de renforcer la capacité institutionnelle du Ministère de l'agriculture. Cela garantira une synergie avec le projet et améliorera la coordination et la planification. L'amélioration de la gouvernance, grâce au renforcement des capacités du personnel du Ministère de l'agriculture et des organismes d'exécution, assurera des progrès durables dans la modification des politiques agricoles. Le projet favorisera des approches inclusives et participatives de la concertation

sur les politiques et du suivi-évaluation tout au long de l'exécution, pour assurer une utilisation et une appropriation optimales des investissements, et la durabilité après l'achèvement du projet.

III. Gestion des risques

A. Risques inhérents au projet et mesures d'atténuation

21. Plusieurs risques ont été recensés: i) mobilisation insuffisante ou tardive des fonds de contrepartie; ii) faibles capacités nationales en matière de coordination et d'exécution; iii) faibles capacités nationales en matière de gestion financière et de passation de marchés. Les mesures d'atténuation sont les suivantes:
a) suivi étroit et planification adéquate de la disponibilité des fonds de contrepartie; b) formation des prestataires de services publics et du personnel des principales institutions ministérielles en matière d'efficacité de la coordination; c) mobilisation de l'assistance technique internationale. Le financement additionnel n'entraînera pas de nouvelles activités, et les risques et les mesures d'atténuation demeurent inchangés.

B. Catégorie environnementale et sociale

22. Il n'y a ni changement de catégorie ni nouvelle classification environnementale pour le projet. Toutes les activités à financer par le financement additionnel ont été évaluées durant la conception. Le PDAR II a été classé dans la catégorie B, c'est-à-dire qu'il ne présente qu'un risque environnemental modéré.
23. Trois potentiels impacts négatifs ont été recensés sur les plans environnemental et social: i) conflit entre l'homme et la faune sauvage; ii) déforestation accélérée résultant de l'appui à des pratiques agricoles non durables; iii) marginalisation des peuples autochtones. Des mesures de substitution ou de sauvegarde ont été proposées pour chacun des impacts potentiels.

C. Classement au regard des risques climatiques

24. Le classement du risque climatique du projet n'est pas modifié. Toutes les activités à financer ont été évaluées lors de la conception.

IV. Exécution

A. Respect des politiques du FIDA

25. Le PDAR II est en phase avec les politiques et grandes orientations du FIDA, notamment: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ii) la note de stratégie de pays 2017-2018; iii) la stratégie du FIDA concernant les changements climatiques; iv) la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; v) la politique de finance rurale; vi) la stratégie de ciblage en rapport avec le ciblage des populations vulnérables et l'intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles; vii) le respect de l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale des jeunes.
26. La note de stratégie de pays pour le Gabon arrivera à expiration à la fin de 2019. Un Programme d'options stratégiques pour le pays est en cours d'élaboration pour la période 2020-2024. Le PDAR II sera le premier projet réalisé au titre de ce Programme. Toutes les composantes clés du PDAR II ont été alignées sur le projet de COSOP. Aucun ajustement n'est nécessaire pour le déficit de financement.

B. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

27. Le prêt additionnel sera géré dans le cadre de la même structure que le PDAR, sans aucune modification. Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, en tant qu'organisme d'exécution. Un comité national de pilotage et de suivi du projet définit l'orientation stratégique. Un comité provincial de coordination technique est chargé de conduire les consultations au niveau décentralisé,

de valider la planification des activités provinciales et de superviser l'exécution, pour garantir l'harmonisation et la cohérence avec les stratégies et les interventions sectorielles d'autres partenaires. La coordination et la gestion du projet sont assurées par une unité nationale de coordination et de gestion du projet (UCP), dont le bureau est à Libreville et qui est autonome sur les plans administratif et financier. Cette unité comprend une cellule de coordination nationale et trois antennes provinciales établies dans les régions de Ngounié, d'Ogooué-Ivindo et de Woleu-Ntem.

Gestion financière, passation de marchés et gouvernance

28. La responsabilité de la gestion financière incombe à l'UCP. Celle-ci doit veiller à ce que les ressources soient utilisées conformément à l'accord de financement, et en rendre compte au Gouvernement et au FIDA. Elle établit des états financiers et comptables trimestriels qu'elle transmettra au Gouvernement et au FIDA, ainsi que des états financiers à soumettre à l'audit externe annuel. La gestion administrative et financière du PDAR II ainsi que ses aspects fiduciaires reposent sur des dispositifs et procédures détaillés dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du projet. Les passations de marchés seront conduites en conformité avec les directives du FIDA en la matière et avec le code gabonais des marchés publics. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir de meilleures offres. Au démarrage, le plan de passation de marchés relatif aux premiers 18 mois d'exécution sera actualisé par l'UCP et soumis au FIDA pour avis de non-objection.

C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique

29. Des programmes de travail et budgets annuels seront élaborés. Les activités de planification et de budgétisation menées au titre de la composante 1 seront pilotées par l'UCP, en étroite concertation avec le Ministère de l'agriculture. Celles réalisées au titre de la composante 2 seront fondées sur des diagnostics et des consultations au niveau du bassin de production, des estimations de la demande potentielle dans le cadre des sous-projets pour l'année suivante, et des recommandations issues des ateliers participatifs annuels de suivi-évaluation organisés au niveau des provinces. Chacune des antennes de l'UCP élabore ensuite un programme de travail annuel, d'abord soumis pour examen au cours des réunions des comités provinciaux de coordination technique, puis transmis, pour décision, à l'UCP.
30. Le système de suivi-évaluation est un outil de pilotage tant au niveau du projet qu'au niveau de la surveillance. Il fournit des informations qui contribuent à l'obtention de résultats du projet et à l'amélioration de la stratégie et du cadre d'action des pouvoirs publics. Un système d'information de gestion et un système de gestion et suivi des sous-projets sont mis en place pour alimenter une base de données spatiales concernant l'ensemble des interventions du projet.
31. La gestion des savoirs sera reliée au suivi-évaluation du projet par le truchement d'un système global de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, ainsi que de recueil d'informations sur les activités et méthodes mises en œuvre. Elle permet d'élaborer des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des spécifications techniques, des affiches, des vidéos et des émissions destinées aux radios rurales.

D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

32. Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de ce prêt additionnel, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement vient compléter le plan de financement initialement approuvé lors de la conception

du projet; il ne comporte aucun changement dans la description, la zone d'intervention ou le groupe cible du projet ni aucune nouvelle catégorie de dépenses.

33. Le montant de 0,17 million d'EUR provenant d'une augmentation de l'allocation au titre du SAFP est ajouté à la catégorie "non alloué".

V. Instruments et pouvoirs juridiques

34. Un avenant à l'accord de financement du PDAR-II entre la République gabonaise et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur.
35. La République gabonaise est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
36. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

37. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCI DE: que le Fonds accordera à la République gabonaise un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à cinq millions quatre-vingt mille euros (5 080 000 EUR), représentant approximativement 5 900 000 USD, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions décrites dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Updated Logical Framework Incorporating Additional Financing

Cadre logique

Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
Objectif de développement: Améliorer de façon durable, les revenus, la sécurité alimentaire, et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de 3 provinces du Gabon.	<ul style="list-style-type: none"> % de bénéficiaires satisfaits des décisions sur les politiques agricoles prises dans le cadre du projet Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique Nombre de ménages ruraux recevant les services du projet 	0 0 0	40 6 000 3 000	75 16 000 73 00	Dispositif S&E sectoriel Enquêtes qualitatives	Mi-parcours & fin de projet	UCP / DCPESP	Instabilité des responsables des directions centrales (DC), générales (DG), provinciales (DP) Difficulté à jouer la carte de la participation Instabilité des prix Difficultés d'appliquer les lois et les règles
Composante 1: Appui aux politiques agricoles								
Effet 1: Les politiques agricoles sont appropriées, socialement acceptées, et efficaces pour engager les ruraux et les jeunes dans l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> % des bénéficiaires déclarant un meilleur accès aux ressources, aux services et aux technologies du fait d'une amélioration de l'environnement des politiques 	0	40%	75%	Dispositif S&E PDAR2 Enquêtes terrain	Mi-parcours & fin de projet	UCP	Réformes mal acceptées / formulées / intégrées Mauvais canaux de diffusion de l'information et le plaidoyer
Produit 1.1: La participation des parties prenantes aux processus d'élaboration/révision des politiques et stratégies agricoles est renforcée et le dialogue sur les politiques est inclusif	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plateformes multi acteurs de dialogue sur les politiques appuyées Nombre de groupes thématiques fonctionnels 	0 0	4 3	4 3	Dispositif S&E PDAR2	Chaque année	DCPESP	Conflits d'intérêt sur les espaces et les approches Résistances au changement.
Produit 1.2: Des politiques prioritaires pro pauvres basées sur l'évidence sont formulées / révisées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, lois, stratégies, décisions, et textes réglementaires préparés 	0	3	6	Journal et communications officiels	Mi-parcours & fin de projet	DCPESP	Les réformes sont peu inclusives et prennent peu en compte la dimension humaine
Résultat 1.3: Les capacités nationales de planification, exécution et S&E des politiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées (désagrégé par genre, par direction, par thématique) (*) 	0	50	100	Dispositif de S&E de projet	Mi-parcours & fin de projet	DCPESP	Plan de renforcement de capacités non axé sur un diagnostic des compétences

¹A désagréger par genre et classe d'âge (*)

Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
agricoles sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Un dispositif de S&E participatif opérationnel générant le savoir et l'évidence pour renseigner les politiques 	0	1	1	Dispositif de S&E de projet	Mi-parcours	DCPESP	Retard dans la restructuration du MAEPG
Composante 2: Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat rural								
Effet 2: Une agriculture familiale résiliente, compétitive, et orientée vers le marché favorise l'insertion socio-économique des ménages et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de ménages bénéficiaires qui ont déclaré une augmentation de la production et de la vente de produits agricoles (*) Nombre de jeunes entrepreneurs promus dans les chaînes de valeurs y compris les services (*) 	0 0	50% 120	75% 250	Enquête terrain Rapports d'activité	Mi-parcours & fin de projet	UCP	Pas de choc climatique ou crise sanitaire majeure Contexte politique favorable
Produit 2.1. Les dynamiques collectives sont renforcées au niveau local pour un meilleur accès au marché.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plateformes de bassins (Plateformes d'innovation) opérationnelles Nombre d'organisations de producteurs soutenues (*) Nombre d'arrangements contractuels pour l'accès au marché et aux services conclus Nombre d'infrastructures de commercialisation, stockage et transformation construites ou réhabilitées 	0 0 0 0	16 32 16 16	16 64 32 32	Rapports d'activité	Annuelle	UCP	Les politiques nationales favorisent la production locale Les opérateurs privés sont prêts à investir dans les filières locales
Produit 2.2. L'accès des producteurs aux intrants, services et technologies agricoles et d'élevage est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de producteurs ruraux ayant accès aux intrants agricoles et aux paquets technologiques (*) 	0	50%	75%	Enquête terrain	Mi-parcours & fin de projet	UCP	L'intérêt des services techniques à participer au projet
Produit 2.3. L'accès des producteurs et entrepreneurs au financement des investissements dans les différents maillons des chaînes de valeur est facilité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires utilisant des services financiers 	0	2 000	7 000				
Produit 2.4. Des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune sont diffusées et adoptées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de producteurs ruraux formés à la gestion durable des ressources naturelles et les risques climatiques (*) Nombre de groupes ayant testé et adopté des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme faune (*) 	0 0	1 200 16	2 500 32	Rapports d'activité et de supervision			L'approche CEP se montre valide dans le contexte gabonais

Updated Summary of the Economic and Financial Analysis Incorporating Additional Financing

Table A: Models' financial cash flow

Table B: Programme/project costs and Logframe targets

Table C: Main assumptions and shadow prices

République Gabonaise: PDAR II												
Modèles												
Années	Bénéfices Incrementaux des modèles financiers (en monnaie locale)											
	Banane Forêt secondaire	Banane Forêt primaire	Manioc Forêt (Secondaire)	Manioc Savane	Parcelle traditionnelle	Semencier Manioc	Germoir banane	Aviculture villageoise	Petits ruminants	GEI- Prestataires des services	GEI- Prestataires des services II	Unité villageoise de transformation: pâte manioc
Année 1	-1,492,400	-1,627,400	-281,646	-319,348	-529,331	-1,133,067	-1,741,025	-179,780	-592,650	-48,211,758	-4,671,500	-5,173,410
Année 2	-112,080	-247,880	16,272	-62,797	82,724	1,306,413	184,379	-76,681	142,081	-1,580,663	501,400	-129,506
Année 3	691,152	956,152	224,267	42,100	147,380	1,288,933	411,933	-42,235	136,884	6,612,206	1,450,000	1,446,894
Année 4	1,681,868	1,546,868	260,267	77,600	110,880	1,853,100	453,488	-3,711	313,633	13,005,075	1,350,000	1,426,894
Année 5	2,057,400	1,922,400	224,767	42,100	157,380	1,288,933	466,488	-5,442	362,326	13,005,075	750,000	1,366,894
Année 6	2,228,100	2,093,100	288,267	105,600	110,880	1,294,433	493,488	72,826	472,050	13,005,075	1,350,000	1,486,894
Année 7	2,158,600	2,063,600	184,767	2,100	147,380	35,600	426,488	95,494	472,050	13,005,075	1,450,000	1,386,894
Année 8	2,240,100	2,105,100	300,267	117,600	110,880	1,306,433	493,488	118,163	532,050	-28,934,925	1,350,000	36,894
Année 9	2,238,600	2,103,600	224,767	42,100	157,380	1,288,933	466,488	140,831	532,050	13,005,075	2,550,000	1,446,894
Année 10	2,200,100	2,065,100	300,267	77,600	110,880	1,853,100	453,488	122,500	432,050	13,005,075	1,350,000	1,246,894
VAN (Monnaie locale)	9,980,793	8,953,973	56,713	444,159	365,536	7,230,261	1,430,011	45,238	1,810,687	8,991,046	712,019	2,555,680
VAN (USD)	17,650	15,834	100	785	646	12,786	2,529	80	3,202	15,900	1,259	4,519
TIRF (@10%)	59.8%	51.8%	11.7%	11.0%	61.9%	119.1%	24.0%	11.4%	43.5%	13.0%	13.1%	18.3%

Coûts du Projet et Indicateurs du Cadre Logique						
Coûts totaux du Projet ('000 Euro) \$			20,926	Coût de base \$		19,650
Bénéficiaires- Ménages			7,300	Personnes		16,000
Coût par bénéficiaire			2867	USD par personne		1,308
Coûts et composantes ('000 Euro)			Indicateurs de produit			
A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles	\$	5,100	Appui à la formulation et mise en œuvre des politiques		5 Directions et agences renforcées 3 Politiques formulées	
B. Intensification de la production, développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat	\$	11,338	Microprojets Production		1300	
			Microprojets Jeunes		44	
			Alliance productive transformation et commercialisation		4	
			Alliance productive prestation de service		36	
Mise en place des Champs écoles paysans		102				
C. Coordination et gestion du projet	\$	4,488	PMU / Antennes		1 et 3	

Hypothèses et facteurs de conversion					
FINANCIER	Hypothèses		Prix des inputs		
	Modèles		Prix (FCFA)		
FINANCIER	% Augmentation Rendement Manioc	30%	Sachets (unité)		32
	% Augmentation Rendement Banane	11%	Fumier (kg)		40
	% Augmentation Valorisation M-O Germoir Banane	28%	Vivo plants (unité)		275
	% Augmentation des revenus hommes chef de ménage	15.0%	Machette (unité)		3800
	% Augmentation des revenus femmes chef de ménage	16%	Pillon (unité)		10000
ECONOMIC	Taux de change officiel (OER)		569	Taux d'actualisation économique	7%
	Taux de change de l'ombre (SER)		594	Taux d'actualisation financier	10%
	Facteur de Conversion Standard		1.06	FC- inputs	0.87
	Facteur de Conversion de la Main d'oeuvre		0.71	FC- outputs	1.32

Table D: Beneficiaries adoption rates and phasing

BENEFICIAIRES TAUX D' ADOPTION ET PHASAGE								Taux d'adoption	
DJ	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total	75%	
Banane Forêt secondaire									
Ménages	0	240	360	360	360	240	1560	1,170	
Agg	0%	15%	38%	62%	85%	100%			
Banane Forêt primaire									
Ménages	0	240	360	360	360	240	1560	1,170	
Agg	0%	15%	38%	62%	85%	100%			
Manioc Forêt (Secondaire)									
Ménages	0	60	90	90	90	60	390	293	
Agg	0%	15%	38%	62%	85%	100%			
Manioc Savane									
Ménages	0	60	90	90	90	60	390	293	
Agg	0%	15%	38%	62%	85%	100%			
Parcelle traditionnelle									
Ménages	0	850	850	850	0	0	2550	1,913	
Agg	0%	33%	67%	100%	100%	100%			
Semencier Manioc									
Ménages	0	8	8	0	0	0	16	12	
Agg	0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%			
Germeoir banane									
Ménages	0	8	8	0	0	0	16	12	
Agg	0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%			
Aviculture villageoise									
Ménages	0	160	0	0	0	0	160	120	
Agg	0%	100%	100%	100%	100%	100%			
Petits ruminants									
Ménages	0	80	0	80	0	80	240	180	
Agg	0%	50.0%	50.0%	100.0%	100.0%	150.0%			
GIE- Prestataires des services									
Ménages	0	60	110	50	0	0	220	165	
Agg	0%	27.3%	77.2727%	100.0%	100.0%	100.0%			
GIE- Prestataires des services II									
Ménages	0	0	10	10	0	0	20	15	
Agg	0%	0.0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%			
Unité villageoise de transformation- pate manioc									
Ménages	0	30	40	70	40	0	180	135	
Agg	0%	17%	39%	78%	100%	100%			

Table E: Programme/project economic cash flow

Tableau de calcul de TRIE et de la VANE																		
	Mo 1	Mo 2	Mo 3	Mo 4	Mo 5	Mo 6	Mo 7	Mo 8	Mo 9	Mo 10	Mo 11	Mo 12	Mo 13	Mo 14	Mo 15	Mo 16	Mo 17	
Bénéfices	-	396,883,337	147,641,851	43,719,874	115,418,229	389,622,956	681,947,180	882,286,227	998,366,100	1,079,115,651	1,080,339,988	1,049,281,212	1,058,786,443	1,044,999,002	1,049,034,779	1,049,034,779	1,049,034,779	1,049,034,779
Banane Forêt secondaire	-	114,551,317	166,811,851	88,245,166	83,787,729	332,241,456	644,563,650	844,887,327	969,024,600	1,001,734,151	1,011,939,488	1,011,901,712	1,013,404,343	1,011,647,302	1,011,653,279	1,011,653,279	1,011,653,279	1,011,653,279
Banane Forêt primaire	-	499,500	2,732,272	16,077,079	28,236,773	37,138,673	41,896,499	46,390,866	47,534,726	46,386,560	46,261,133	45,862,544	47,972,642	46,969,866	47,349,363	47,349,363	47,349,363	47,349,363
Manioc Forêt	-	1,658,968	1,652,961	5,906,969	12,616,262	19,962,433	29,076,647	29,416,562	29,694,678	29,381,236	29,429,219	29,406,492	29,406,492	29,406,492	29,406,492	29,406,492	29,406,492	29,406,492
Manioc Savane	-	118,231,682	166,018,417	69,949,162	116,646,103	157,724,892	139,225,623	157,724,892	134,157,330	157,724,892	134,157,330	157,724,892	134,157,330	157,724,892	134,157,330	157,724,892	134,157,330	157,724,892
Parcelle traditionnelle	-	1,119,502	11,151,509	24,430,718	39,618,224	23,263,668	18,263,707	15,921,014	15,978,336	18,233,079	23,263,668	23,266,426	18,265,787	15,978,336	15,978,336	15,978,336	15,978,336	15,978,336
Semencier Manioc	-	6,702,713	1,669,074	18,423,469	11,118,720	4,886,721	8,958,897	8,486,721	8,486,721	8,486,897	8,486,721	8,486,897	8,486,721	8,486,721	8,486,721	8,486,721	8,486,721	8,486,721
Germeoir banane	-	9,653,411	5,266,412	10,693,215	14,977,226	25,046,215	29,416,044	31,761,839	38,115,012	38,411,762	46,895,218	46,895,218	46,895,218	46,895,218	46,895,218	46,895,218	46,895,218	46,895,218
Aviculture villageoise	-	43,820,602	14,115,260	11,820,715	38,342,499	30,979,092	45,849,237	49,857,761	58,937,761	57,440,703	57,440,703	62,857,761	57,440,703	62,857,761	62,857,761	62,857,761	62,857,761	62,857,761
Petits ruminants	-	472,268,708	771,201,264	211,296,296	408,081,486	481,282,340	511,429,019	511,429,019	310,099,988	392,521,761	289,999,646	511,429,019	511,429,019	511,429,019	511,429,019	511,429,019	511,429,019	511,429,019
GIE- Prestataires des services	-	4,110,529	71,389	10,017,846	8,448,207	6,439,668	8,448,207	8,448,207	4,618,135	4,618,135	8,448,207	8,448,207	4,618,135	4,618,135	4,618,135	4,618,135	4,618,135	4,618,135
GIE- Prestataires des services II	-	20,502,248	23,150,982	28,379,122	12,794,262	48,933,496	57,418,523	57,377,071	52,662,431	50,926,961	45,991,993	80,847,846	57,372,476	57,519,917	58,153,770	58,153,770	58,153,770	58,153,770
Unité villageoise de transformation- pate manioc	-	472,919,298	1,228,397,417	496,721,261	976,997,980	1,283,641,791	1,286,712,679	1,248,712,679	1,213,115,131	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801	1,199,682,801
Coûts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts courants de programme (FCFA) - COÛT AB	3,216,874,893	1,721,448,103	1,682,116,045	1,478,309,299	1,077,764,761	975,305,090	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861
Coûts fixes	2,216,474,628	1,721,448,103	1,682,116,045	1,478,309,299	1,077,764,761	975,305,090	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861	46,638,861
Bénéfices net	2,216,474,628	2,294,965,801	2,291,471,122	1,480,990,692	2,998,961,761	3,149,696,761	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118	2,191,951,118
TRIE	13.22%																	
VANE (0% de taux FCFA)	6,917,690,254																	
VANE (0% de taux USD)	12,231,303																	
Banane	1.7%																	

Table F: Sensitivity analysis

Analyse de Sensibilité	Δ%	Risque	TRIE	VANE (USD)	VANE (CFA)		
			13.22%	12,233,303	6,917,690,254		
Scénario Base							
Bénéfices du projet	-10%	Combinaison des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption	12.08%	9,470,787	5,355,542,057		
Bénéfices du projet	-20%		10.81%	6,708,270	3,793,393,860		
Coûts	10%		12.18%	10,694,117	6,047,311,082		
Coûts	20%	Augmentation des prix et des charges.	11.25%	9,154,931	5,176,931,911		
Bénéfices retardés de 1 an			11.62%	9,151,856	5,175,193,038		
Bénéfices retardés de 2 ans			10.17%	6,271,999	3,546,690,967		
Evénements de risque- tous les 2 ans	0% Bénéf	Taux d'adoption- Délais dans la mise en oeuvre	8.18%	1,920,334	1,085,910,888		
Evénements de risque- tous les 3 ans	0% Bénéf		11.08%	7,072,768	3,999,510,043		
			10.05%	7,931,601	4,485,162,885		
Scénario de base		Coûts	Bénéfices	-10%	9.79%	5,169,084	2,923,014,688
				-20%	8.87%	3,629,898	2,052,635,516
				-30%	4.92%	-3,118,465	-1,763,429,903
				-10%	10.12%	6,392,415	3,614,783,713